



Bourses Ekphr@sis

*De la rencontre entre un artiste et un critique
naît une analyse littéraire de l'œuvre.*

APPEL A CANDIDATURES 2020

Dossiers à adresser à ekphrasis@adagp.fr jusqu'au 30 mars 2020 - 14h.

Il est primordial pour un artiste de disposer d'un texte critique sur son travail. Cela lui permet de mettre en perspective sa production artistique et de l'inscrire dans l'histoire de l'art.

C'est pourquoi l'ADAGP s'est associée à l'AICA France et au Quotidien de l'Art afin de mettre en relation 10 artistes et des critiques et de permettre ainsi la rédaction et la diffusion des textes qui en découlent (publication dans le Quotidien de l'Art).

Ce programme comprend 10 bourses de 2 000€ couvrant la rédaction du texte, sa traduction et fera l'objet de 2 appels à candidatures successifs : auprès des artistes membres de l'ADAGP et auprès des critiques de l'AICA France.

Quel est le mode opératoire et le calendrier ?

- 1. Appel à candidatures auprès des artistes membres de l'ADAGP du **jusqu'au 30 mars 2020****
- 2. Sélection des 10 artistes par le jury composé d'un artiste de l'ADAGP, d'un critique de l'AICA France et d'un journaliste du Quotidien de l'Art : **fin avril 2020****
- 3. Envoi des dossiers de ces 10 artistes pour l'appel à projets auprès des critiques d'AICA France : **mai-juin 2020****
- 4. Réception des dossiers de candidatures des critiques et choix par l'artiste du critique : **début juillet****
- 5. Rencontre entre l'artiste et le critique et écriture du texte : **de juillet à fin octobre 2020****
- 6. Remise du texte par le critique : **début novembre 2020****
- 7. Publication du texte par le Quotidien de l'Art : **à compter de novembre 2020.****

Qui peut déposer une demande ?

Les artistes et ayants droit, membres de l'ADAGP depuis au moins 3 ans, toutes disciplines confondues, et dont le travail n'a pas fait l'objet de texte critique depuis 3 ans (les articles de presse et web ne sont pas pris en compte) pourront candidater.

Quelles sont les modalités de candidature pour les artistes ?

L'artiste doit envoyer un dossier dactylographié, au format pdf, en langue française à l'adresse suivante : ekphrasis@adagp.fr comprenant les éléments suivants :

- CV/Parcours de l'artiste avec la liste des expositions, publications, événements passés, présents et futurs (2 pages maximum),
- 10 visuels d'œuvres ou liens vidéos avec légendes complètes (titre, date, dimensions de l'œuvre, medium),
- 1 ou 2 textes critiques déjà publiés
- Une attestation sur l'honneur de l'artiste certifiant que son œuvre n'a pas fait l'objet d'un texte critique depuis au moins 3 ans en France et à l'étranger (les articles de presse et web ne sont pas pris en compte)

Quelles sont les spécificités techniques du texte remis par les critiques ?

Le texte produit sera de 5 feuillets environ, entre 6 500 et 8 000 signes (espaces compris), sur la démarche artistique de l'artiste et sur ses œuvres. Ce texte sera traduit dans une langue étrangère au choix de l'artiste.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

ekphrasis@adagp.fr